



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2016

## Ordre du jour :

### Affaires relatives a :

- ✓ Protection des périmètres de captage et réseau d'eau potable : passage à la phase travaux – schéma directeur – schéma de distribution
- ✓ Adhésion à l'Agence Technique Départementale ATD
- ✓ Convention eau potable
- ✓ Admission en non-valeur
- ✓ Délibération modificative budget eau
- ✓ Mise en place du paiement Tipi
- ✓ Intégration du budget CCAS
- ✓ Permission de voirie
- ✓ Fixation du tarif des affouages
- ✓ Validation du règlement intérieur
- ✓ Concours d'adjoint administratif
- ✓ Achat de matériel
- ✓ Achet de parcelles
- ✓ Affaires et communications diverses

**Absent excusé:** Annie Freudenberger, Dominique Prévot

**Secrétaire de séance :** Monique AMET à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation à l'unanimité des membres du compte rendu du 29 juin 2016.**

- Madame le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :  
Décision modificative budget eau : Accord à l'unanimité des membres présents.

### **1. Protection des périmètres de captage et réseau d'eau potable : passage à la phase travaux – schéma directeur – schéma de distribution**

#### (a) Protection des captages :

L'enquête publique a eu lieu du 2 au 9 septembre 2016 ainsi qu'une enquête parcellaire conjointe.

Le Préfet prendra un arrêté de déclaration d'utilisation publique.

Suite à enquête du commissaire enquêteur

1<sup>ère</sup> observation : proposition de faire un échange de terrain

2<sup>ème</sup> observation : problème d'implantation de la source base, plan datant de 1978 pas conforme à la réalité ; le tracé sera modifié sans, semble-t-il, qu'une enquête publique soit à réorganiser.

On attend le rapport du commissaire enquêteur.

**Accord à l'unanimité des membres présents pour le passage de la phase administrative à la phase travaux.**

#### (b) Schéma directeur et schéma de distribution :

Une réunion a eu lieu avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé), l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental concernant la gestion des eaux.

- Connaissance : pas bon – plan pas à jour
- Taux de rendement des fuites : on est à 60 % on devrait être à 70%.

Si on ne fait rien la redevance Agence de l'eau doublera l'an prochain.

Il faut s'engager dans l'élaboration d'un schéma directeur comprenant une étude diagnostic et la planification de travaux pluriannuels (subventionné à 70 %).

Il faut s'engager également dans l'élaboration de schéma de distribution d'eau : levés du linéaire, des ouvrages, des vannes de sectionnement, ...



**Accord à l'unanimité des membres présents pour que la commune s'engage pour un schéma directeur**  
**Accord à l'unanimité des membres présents pour que la commune s'engage pour un schéma de distribution.**

## **2. Agence Technique Départementale (ATD)**

Pour pouvoir procéder à la mise en place des schémas il faut un bureau d'études (aide à maîtrise d'ouvrage).

L'ATD a repris principalement les missions de l'ex ATESAT, les tarifs sont modérés par rapport au bureau d'études privés.

L'ATD = Bâtiment – Eau et assainissement- voirie – urbanisme – gestion du domaine public.

Adhésion 0.60 € par habitant soit environ 564 €/an.

Madame le Maire rappelle que les autorisations d'urbanisme ne seront plus traitées pas la DDT à compter du 01/01/2017. L'instruction des autorisations d'urbanisme sera payante et la prise en charge financière devra être supportée par la commune.

**Accpté par 10 voix pour et 1 abstention**

## **3. Convention eau potable**

La commune du Roulier a son nouveau captage sur le territoire de Lépages. Un projet de convention avait été soumis début 2015. La finalisation est la suivante :

2015 à 2017 600 € par an

2017 à 2020 1 000 € par an.

La commune du Roulier souhaiterait acheter le terrain.

**Accord à l'unanimité des membres présents sur les tarifs susnommés et les membres du conseil ne souhaitent pas vendre.**

## **4. Admission pour non-valeur budget eau**

Le percepteur demande de passer en non-valeur une créance de 225.29 € concernant les années 2012-2013-2014-2015.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

## **5. Décision modificative : budget eau**

Les frais d'insertion pour l'enquête publique s'élèvent à 898.70 € et l'indemnisation du commissaire enquêteur estimé à 3400 €. Pour pouvoir régler ces sommes, il faut modifier les comptes suivants :

2033 + 898.70

2315 - 4 300.00

2031 + 3 400.00

**Accord à l'unanimité des membres présents**

## **6. Mise en place du paiement TIPI**

Le percepteur demande la mise en place du paiement TIPI, l'administré pourra régler ses factures par carte bancaire en se rendant sur une plate-forme dédiée = frais par facture pour la commune : 0.05% frais fixe + 0.25% du montant facturé.

**Accepté par 9 voix pour et 2 contre**

Une relance a été faite par la commune concernant les factures d'eau non réglées.

210 compteurs ont été commandés, le Conseil Départemental subventionne le dispositif de télé-relève.

## **7. Intégration du CCAS au Budget de la commune**

Depuis 2015 les communes ont la possibilité de rattacher le budget du CCAS au budget communal.

Le percepteur incite les communes qui n'ont pas beaucoup de mouvement à le faire.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

## **8. Permission de voirie**



Bernard Gremillet demande d'avoir un accès sur la voirie communale, pour ce faire il fera un aqueduc. Un arrêté de permission de voirie doit être pris après accord du conseil municipal.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

L'entreprise TACCA a curé les fossés à Palhieu.

**9. Travaux rue de Bellevue**

Le Conseil Départemental subventionnera les travaux à hauteur de 14 300 € à condition que la commune s'engage à régler les factures correspondantes à ces travaux avant versement de l'aide.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

**10. Fixation des tarifs affouages**

La commission bois propose 9 € le prix du stère de bois.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

Barbara Joly agent ONF propose pour les affouages de l'année prochaine des houppiers et/ou la parcelle 25A à nettoyer.

Vente de bois du 09/09/2016 pour un montant de 14 256 €.

**11. Validation du règlement intérieur**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un projet de règlement intérieur a été adressé au Centre de Gestion pour approbation par le comité technique.

Ce dernier a été approuvé en totalité le 15/09/2016, elle demande aux membres du conseil de le valider également.

Jean-Paul Jacquot demande à le consulter, Madame le maire lui précise que le centre de gestion a mis à disposition des communes un modèle type qu'il faut adapter à chaque collectivité, elle résume l'ensemble du document.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

**12. Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Anne-Lise a passé le concours d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en externe qu'elle a obtenu. Au vu du travail rendu, Madame le Maire propose de la titulariser sur son poste actuel. Elle sera stagiaire pendant 1 an. Un avis de recrutement doit être publié.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

**13. Achat de matériel**

Madame le Maire précise que la saleuse est bien fatiguée, elle a déjà été réparée à plusieurs reprises, il faudrait la remplacer. D'autre part, il y aurait une opportunité d'achat d'une remorque d'occasion (commune de Gérardmer qui change son matériel) à 800 € HT.

Madame le Maire a quitté la salle pendant le débat et la délibération.

Christian Claudon 1<sup>er</sup> adjoint précise qu'il a demandé plusieurs devis pour la saleuse :

Ets Parmentelot d'Uzemain : 5 450.00 €

Ets Gremillet Lépages : 5 240.00 €

**Accepté par 9 voix pour, 1 abstention et 1 non pris part au vote**

**14. Achat de parcelles**

Terrain de foot : Après renseignements pris, il s'avère que la société NOVACARE est prête à céder sa propriété à la commune au prix de 0.20 € du m<sup>2</sup>, parcelle AI 84 superficie 2ha59a45ca soit 5 189 € + 700 € frais de notaire.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

Succession Paulette Boyé : terrain rue de la Vologne d'une contenance de 965 m<sup>2</sup>, proposition à 25 € le m<sup>2</sup> arrondie à 22 500 €, la commune ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

**Accord à l'unanimité des membres présents**

**15. Affaires & informations diverses**

- Nicolas Maldonado a demandé une autorisation pour installer sa pâtisserie le lundi soir sur la place du village. Autorisation accordée.



- Columbarium : il faut anticiper car il ne reste plus beaucoup de place dans le columbarium, un devis a été établi par l'entreprise Munier, Jean-Paul Jacquot se charge de demander un devis à l'entreprise Cavalli. Un aménagement du jardin du souvenir est à envisager.
- Logiciel Berger Levraut : plusieurs logiciels de différentes sociétés sont installés pour la gestion de la commune ils vont être résiliés au 31/12/2016. A compter de janvier 2017, les logiciels AGEDI seront installés, il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur. Le coût et la maintenance sont moins onéreux que Berger Levraut.
- Prochains travaux :
  - repeindre les passages piétons,
  - entourer le terrain du Rendez-vous des Villageois,
  - Repeindre portes et fenêtres de l'école maternelle (devis 1 700 € retenu de Christophe DECOR).
- Site internet est mis en place, il faut le faire vivre
- Quelles dates à retenir :
  - 30/09 – commémoration de la libération de Lépages.
  - 15&16/10 – exposition de peinture.
  - 22&23/10 – 150 ans de la bénédiction de l'Eglise de Lépages : samedi soir concert Chorale ATOUT CHŒUR, dimanche à 10 h messe célébrée par Monseigneur Didier Berthet, 15 h concert d'orgues.
  - Vacances de la Toussaint : centre aéré
  - Demande d'achat de drapeaux européens
  - Plusieurs administrés se plaignent de nuisances sonores (chiens)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 23h20

